

Direction de l'Urbanisme

REF : DU2014007

Signataire : SM/IC

Séance du Conseil Municipal du 06/11/2014

RAPPORTEUR : Pascal BEAUDET

OBJET : Modification simplifiée n°6 du P.L.U. portant sur la réduction de l'emplacement réservé P18 (secteur Port-Chemin Vert).

EXPOSE :

Pour répondre aux besoins en équipements scolaires générés par les nouvelles constructions au Nord de la Commune, il est prévu d'implanter un groupe scolaire de 24 classes à l'angle de la rue de Saint-Denis et de la rue Heurtault. Le permis de construire a été déposé le 19 septembre 2014.

Le terrain d'assiette du futur groupe scolaire est bordé au sud par l'emplacement réservé P18 inscrit au PLU en vue de redessiner le maillage viaire du secteur Port-Chemin Vert (entre le Parc Eli Lotar et la rue Heurtault) notamment dans le cadre du projet de relocalisation de l'hôpital européen de la Roseraie et de la desserte de son parking.

Depuis lors le projet a été abandonné. Une étude urbaine réalisée par le cabinet O'zone a conduit à la redéfinition de l'aménagement du secteur Port-Chemin Vert.

Elle prévoit la création d'un nouveau quartier mixte qui s'articule autour de deux axes :

- la prolongation du mail du Marcreux vers le carrefour Heurtault - Roosevelt, en direction du RER
- l'ouverture de la rue du chemin vert sur l'avenue du Président Roosevelt.

En conséquence, la partie de l'emplacement réservé P18 située au Sud du futur groupe scolaire ne se justifie plus.

Plaine Commune, en sa qualité de bénéficiaire du dit emplacement réservé, a sollicité la commune afin qu'une procédure de modification simplifiée du PLU soit engagée (courrier en date du 8 octobre 2014).

La procédure de modification simplifiée du PLU définie par l'article L 123-3-3 du Code de l'urbanisme ne comporte pas d'enquête publique mais la mise à disposition du public d'un dossier dans lequel figure les éléments afférents. Les modalités de cette mise à disposition doivent être définies par le Conseil Municipal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal que l'information du public revête les caractéristiques suivantes :

- a) information de la mise à disposition du dossier :
 - un avis publié dans la presse,
 - un affichage sur tous les panneaux municipaux prévus à cet effet
 - un encart sur le site de la commune
- b) consultation du dossier
 - à la Direction de l'urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture
 - mise en ligne du dossier de modification simplifiée du PLU.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 06 NOVEMBRE 2014

Présents :..... 32

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 06 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 24 Octobre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, M. CHOUDER Fethi, Mmes NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mme MBONDO Thérèse, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM. AIT-BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M. RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, M. BIDAL Damien, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme DERKAOUI Meriem
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme PEJOUX Claudine	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. TLILI Mohamed Fathi	Représenté par :	Mme TLILI Leila
M. LE HYARIC Patrick	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. KADDOURI Nourredine	Représenté par :	M. CHOUDER Fethi
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme RABAH Hanna	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme VIGEANT Claire
Mme HAMDANE Bouchra	Représentée par :	M. AIT BOUALI Omar

ABSENTS : Mme KOUAME AKOUA Marie, M. PLEE Eric, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, MILLA Josiane.

Secrétaire de séance : M. SANON Guillaume

Direction Générale Développement / Direction du Développement urbain

Direction de l'Urbanisme

REF : DU2014007

Signataire : SM/IC

OBJET : Modification simplifiée n°6 du P.L.U. portant sur la réduction de l'emplacement réservé P18 (secteur Port-Chemin Vert).

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-13-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé par délibération du 21 octobre 2010 et modifié le 15 décembre 2011, le 12 juillet 2012, le 23 mai 2013 et le 19 décembre 2013,

Vu l'étude urbaine Port – Chemin Vert réalisée par le cabinet O'zone,

Vu le courrier de Plaine Commune en date du 8 octobre 2014 sollicitant la modification de l'emplacement réservé P18 dont elle est bénéficiaire.

Considérant le maillage viaire défini par cette étude,

Considérant la nécessité d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU afin de réduire l'emplacement réservé P18 à destination de voirie (réalisation d'une voie nouvelle est / ouest entre la rue Marcel Carné et la rue Saint-Denis, et la translation plus au sud de la rue du Chemin Vert).

Considérant que la réduction porte sur le tronçon de la rue du Chemin Vert bordant le futur groupe scolaire.

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU visant à réduire l'emprise de l'emplacement réservé P18 sur le tronçon bordant le futur groupe scolaire.

DEFINIT comme suit les modalités de la mise à disposition du dossier afférent à la dite modification simplifiée du PLU :

- a) information de la mise à disposition du dossier :
 - un avis publié dans la presse,
 - un affichage sur tous les panneaux municipaux prévus à cet effet
 - un encart sur le site de la commune
- b) consultation du dossier
 - à la Direction de l'urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture
 - mise en ligne du dossier de modification simplifiée du PLU

Reçu en préfecture le : 07/11/2014

Publié le : 07/11/2014

Certifié exécutoire le : 07/11/2014

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET

L'Adjoint Délégué

Anthony DAGUET